



Honoraires de location

• Répartition

• A la charge exclusive du bailleur :

Les frais d'entremise et de négociation de la mise en location d'un logement.

• Honoraires partagés entre le bailleur et le locataire :

- 7,00 euros/m² pour le locataire
- 10,00 euros/m² pour le propriétaire pour l'organisation des visites, la rédaction, et la constitution du dossier.
- 3,00 euros/m² pour le propriétaire et le locataire pour la réalisation de l'état des lieux.

T. V. A. = 20,00 %

Honoraires de transaction

(charge vendeur ou acquéreur)

De 0,00 euro 30 000,00 euro	forfait 4 000,00 euros
De 30 001,00 euro à 60 000,00 euro	10,00 % TTC
De 60 000,00 euro à 120 000,00 euro	7,00 % TTC
De 120 001,00 euro à 200 000,00 euro	6,00 % TTC
De 201 000,00 euro à 280 000,00 euro	5,00 % TTC
De 280 001,00 euro à 350 000,00 euro	4,50 % TTC
Au delà de 350 001,00 euro	4,00 % TTC

Tarif au 21 décembre 2017